



Livret de l'étudiant·e 2019-2020

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ÉNERGÉTIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GÉNIE CLIMATIQUE

Parcours Maîtrise de l'Énergie et Environnement

Version provisoire

Livret voté au Conseil d'IUT du 11 juin 2019

Livret voté à la CFVU du 01 juillet 2019

Département GTE
IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre
Site de Ville d'Avray - Bâtiment A1
50, rue de Sèvres - 92410 Ville d'Avray



[www http://cva.parisnanterre.fr](http://cva.parisnanterre.fr)

[www http://cva-gte.parisnanterre.fr](http://cva-gte.parisnanterre.fr)



Département **GTE**
génie thermique
et énergie

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE IUT DEPARTEMENT GTE/ FORMATION LP MEE REFERENTS FORMATION CONTINUE	
SERVICES NUMERIQUES	5
CALENDRIER	6
MAQUETTE DU DIPLOME	7
PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS	8
ANNEE/SEMESTRE	
STAGES	17
MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS	18
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	19
CHARTRE DU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE	23
INFORMATIONS PRATIQUES	24

Objectif de la formation : Former des Responsables en maîtrise de l'énergie sur les installations techniques industrielles et dans le bâtiment dans les secteurs du génie climatique, de la production d'énergie et des énergies renouvelables

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) :

<http://culture.parisnanterre.fr>

Service de la médecine préventive : 01 40 97 75 33

medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr

Campus Universitaire de Nanterre

Bâtiment E. RAMNOUX – porte 05

IUT

Direction : Michel BATOUFFLET

Responsable administratif/ve: Fabienne MAZZUCHELLI

Site internet de l'IUT : <http://cva.parisnanterre.fr>

Département GTE/ LP MEE

Secrétariat de la formation :

Nadine MOTTE 01 40 97 58 01

Alexia LE ROLLAND 01 40 97 58 02

secretariat-lpmee@liste.parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation :

Jean-Gabriel BAUZIN

Responsable des études :

Zsolt PETER

direction-lpmee@liste.parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <http://cva-gte.parisnanterre.fr>

Référents apprentissage

Accueil du Service Apprentissage : apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Christiane BOUGAN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D – Rez-de-chaussée

apprentissage-pst@liste.parisnanterre.fr

Site internet du Service Apprentissage : <https://cva.parisnanterre.fr/apprentissage-600780.kjsp>

Référents formation continue

Accueil du Service de la Formation Continue : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Responsable : Géraldine SAINT SURIN – IUT VILLE D'AVRAY - Bâtiment D - Bureau D.02.1

Secrétariat : Bernadette RIQUET – IUT VILLE D'AVRAY- Bâtiment D - Bureau D.12.2.3.

Site internet du SFC : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/>.

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr>.

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE		
	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
RENTREE UNIVERSITAIRE	Début des cours : 23 septembre 2019	Début des cours : 10 février 2020
ALTERNANCE	Alternance jusqu'à fin septembre 2020	
RYTHME	90 jours à l'IUT	165 jours entreprise
FIN DES ENSEIGNEMENTS	07 février 2020	18 septembre 2020
PERIODES DE REVISIONS	Du 31 août 2020 Au 04 septembre 2020	
PERIODE DE JURY		18 septembre 2020

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE 2019 - 2020

PERIODES IUT	du 23/09/2019 au 18/10/2019 du 18/11/2019 au 13/12/2019 du 13/01/2020 au 07/02/2020 du 02/03/2020 au 03/04/2020 du 07/09/2020 au 11/09/2020	4 semaines 4 semaines 4 semaines 5 semaines 1 semaine
PERIODES ENTREPRISE	du 21/10/2019 au 15/11/2019 du 16/12/2019 au 10/01/2020 du 10/02/2020 au 28/02/2020 du 06/04/2020 au 04/09/2020 du 14/09/2020 au 18/09/2020	4 semaines 4 semaines 3 semaines 22 semaines 1 semaine

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

MAQUETTE

UE	COEF	ECTS	Éléments constitutifs	COEF	ECTS	Volumes horaires		
						CM (h)	TD (h)	TP (h)
Semestre 5								
UE1 : Mise à niveau scientifique	4	4	Mathématiques	1	1	8	8	/
			Transferts thermiques	1	1	8	6	/
			Thermodynamique	1	1	8	6	/
			Mécanique des fluides	1	1	8	6	/
UE2 : Efficacité Énergétique et Environnement	12	12	Machines frigorifiques et froid industriel	3	3	10	10	8
			La cogénération	3	3	10	10	8
			Génie climatique et maîtrise de l'énergie	3	3	10	10	8
			Traitement de l'air et climatisation	3	3	10	10	4
UE3 : Techniques de Maintenance et d'Optimisation	10	10	Maintenance	2	2	10	10	4
			Automatisme et régulation	3	3	10	10	8
			Informatique industrielle	2	2	10	10	8
			Optimisation thermique du bâtiment	3	3	10	10	4
UE 4 : Projet tuteuré	4	4	Projet tuteuré	4	4	75 Travail personnel		
Semestre 6								
UE1 : Environnement et développement durable	8	8	Ingénierie solaire thermique	2	2	10	10	4
			Ingénierie solaire photovoltaïque	2	2	10	10	4
			Ingénierie éolienne	2	2	10	10	4
			Pile à combustible	2	2	10	10	8
UE2 : Management et gestion des systèmes énergétiques	8	8	Économie de l'entreprise	2	2	10	10	/
			Management de projet	2	2	10	10	/
			Management environnemental de l'entreprise	2	2	10	10	/
			Droit environnemental	2	2	10	10	/
UE3 : Projet Tuteuré	4	4	Projet tuteuré	4	75 Travail personnel			
UE4 : Stage	10	10	Stage	10	16 semaines			

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 1

3XPM1MAT	Mathématiques	Volume horaire : 8 heures CM/ 8 heures TD	Responsable Zsolt PETER (MCF) (zpeter@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Équations différentielles- Fonctions de plusieurs variables réelles- Dérivées partielles- Transformation de Laplace.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle :			
<i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1TST	Transferts thermiques	Volume horaire : 8 heures CM/ 6 heures TD	Responsable : NGUYEN Min Nhat (minhnhat.nguyen@gmail.com)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Équation générale de la chaleur- Conduction de chaleur en régime permanent- Convection naturelle- Convection forcée- rayonnement : propriétés des corps réels, corps gris- Échange de chaleur entre surfaces réelles- Transmission du rayonnement dans les milieux absorbants.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle :			
<i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1THM	Thermodynamique	Volume horaire : 8 heures CM/ 6 heures TD	Responsable : NGUYEN Min Nhat (minhnhat.nguyen@gmail.com)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Propriétés thermodynamiques des fluides- Premier principe – Énergie – Enthalpie- deuxième principe – Entropie- Bilans entropiques et exergétiques- Analyse exergétique.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle :			
<i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1MCF	Mécanique des fluides	Volume horaire : 8 heures CM/ 6 heures TD	Responsable : Cyril LAMRIBEN (PRAG) (clamriben@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Écoulement des fluides- Étude physique et cinématique- Équation de bilans- Dynamique des fluides parfaits et réels- Analyse dimensionnelle- Similitude.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle :			
<i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1FFI	Machines frigorifiques et froid industriel	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 8 heures TP	Responsable : Grégory DUPRAT (PRAG) (gduprat@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Froid industriel - Cryogénie - Application industrielle du froid Industries utilisatrices Froid et développement durable -Machines frigorifiques- Pompe à chaleur - Machine à absorption.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1COG	La cogénération	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 8 heures TP	Responsable : Olivier ROBERT (orobert@enertherm.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Techniques de cogénération - Centrale à cycle combiné-Turbines à combustion- Investissements - Frais d'exploitation - Comparaison des différents systèmes - Conduite d'une étude.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1GCE	Génie climatique et maîtrise de l'énergie	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 8 heures TP	Responsable : Nicolas BOURBON (nicolas.bourbon40@gmail.com)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Génie climatique- Cogénération en génie climatique : aspects techniques – rentabilité et règlement- Techniques appliquées dans le bâtiment -Critères et démarche de choix énergétiques dans le bâtiment Tarifs de l'énergie Confort thermique -Énergie solaire thermique dans le bâtiment -Chauffage Climatisation.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1TAC	Traitement de l'air et climatisation	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : Arnaud CHEVILLAT (a_chevillat@yahoo.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Les composants et leurs fonctions -Aspects thermiques et mécaniques Aspects acoustiques -Chaîne de régulation			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1MAI	Maintenance	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : Ghania LATEB (g.lateb@yahoo.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Concepts et définitions - Méthodes d'optimisation des stratégies de maintenance - Diagnostiques de la maintenance - Management de l'obsolescence des équipements.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1ATR	Automatisme et régulation	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 8 heures TP	Responsable : Jean-Gabriel BAUZIN (jbauzin@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Principes généraux de correction - Exemple de correction d'un système asservi - Régulateurs PID analogiques et numériques - Méthodes de synthèse de correcteurs numériques - Application de la commande PID - Asservissement température et position.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1INF	Informatique industrielle	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 8 heures TP	Responsable : Jérôme DEPARIS (jerome.deparis@numericable.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Conduite des systèmes de production manufacturière - Sécurité opérationnelle des systèmes de production - Systèmes d'exploitation temps réel - Qualité des logiciels industriels - Automates programmables industriels.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1OPT	Optimisation thermique du bâtiment	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : Olivier MALOYER (PRAG) (omaloyer@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Principe de régulation : boucle fermée – boucle ouverte -Techniques classiques de régulation -Contrôle logique Fonctions spécifiques -Techniques en développement			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM1TUT	Projet tuteuré	Volume horaire : 75 heures Travail Personnel	Responsable : Jean-Gabriel BAUZIN (MCF) (jbauzin@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Travail personnel sous la direction d'un enseignant tuteur, donnant lieu à l'étude et à la réalisation d'un dispositif technique pour l'étude d'un phénomène physique. Un rapport doit rendre compte de ce travail, celui-ci doit être exposé devant un jury.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> <i>Soutenance + rapport écrit</i>		<i>Session 2</i>	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

Semestre 2

3XPM2IST	Ingénierie solaire thermique	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : Sébastien DECOTTEGNE (sebastien@tecsol.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : La physique du rayonnement solaire - Le rayonnement thermique et l'interaction lumière-matière - L'influence de l'atmosphère et l'effet de serre- Réception de l'énergie solaire -Calcul de la position du soleil- Diagrammes solaires-Éclairement et irradiation solaire- Les capteurs plans- Les concentrateurs – Paraboliques –Sphériques -Cylindro-parabolique			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM2ISP	Ingénierie solaire photovoltaïque	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : Dominique DEWEVRE (dominique.dewevre@laposte.net)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Notion de semi-conducteur-semi-conducteur intrinsèque- semi-conducteur extrinsèque- La jonction à l'équilibre-Hors équilibre- Caractéristique d'une jonction PN- La cellule solaire- l'effet photovoltaïque - la caractéristique I(V) d'une cellule photovoltaïque -les paramètres caractéristiques de la cellule solaire -Filière matériaux et technologie associée : les matériaux massifs Silicium monocristallin-polycristallin.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM2IEO	Ingénierie éolienne	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 4 heures TP	Responsable : Nicolas GIRARD (girard.n@gmail.com)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Turbines éoliennes - Systèmes aérogénérateurs - Spécificités des générateurs électriques éoliens.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM2PIL	Pile à combustible	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD/ 8 heures TP	Responsable : NGUYEN Min Nhat (minhnhat.nguyen@gmail.com)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Principe de la pile à combustible -Description d'une installation de pile à combustible -Fonctionnement pratique – rendement - Bilan énergétique Différentes piles à combustible –Applications.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM2ECO	Économie de l'entreprise	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD	Responsable : Hervé MOTTE (herve.motte@ac-versailles.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Management de l'entreprise - Conception de produits - Industrialisation - Gestion de la production - Management logistique			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM2MGT	Management de projet	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD	Responsable : Hervé MOTTE (herve.motte@ac-versailles.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Piloter un projet et gérer les ressources humaines et financières. Découper un projet en tâches-Établir un planning PERT et GANTT. Réduire les délais. Lisser les ressources- Établir et suivre un budget et un plan de financement-Analyser un dossier à partir d'un business plan- Chiffrage des coûts liés à l'environnement.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

3XPM2EET	Management environnemental de l'entreprise	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD	Responsable : Mireille BEUTLER (mireille.beutler@sfr.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Politique environnementale-Programmes environnementaux Mise en place d'une organisation-Règlement européen « Ecoaudit » et ISO14001- Management environnemental des produits et services-Quantification des gaz à effet de serre.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPM2DRT	Droit environnemental	Volume horaire : 10 heures CM/ 10 heures TD	Responsable : Sylla BOIARDI (sylla.boiardi@avocat-conseil.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Rappel du droit de l'environnement et de la protection des milieux aquatiques - Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Réglementation des prélèvements et des rejets-Lutte contre les phénomènes locaux de pollution-Contrôle de l'air intérieur et des atmosphères de travail - Le droit de l'air -Traduction des engagements en droit communautaire.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h		<i>Session 2 :</i> 1 contrôle écrit de 2 h	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPM2TUT	Projet tuteuré	Volume horaire : 75 heures Travail Personnel	Responsable : Jean-Gabriel BAUZIN (MCF) (jbauzin@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu : Travail personnel sous la direction d'un enseignant tuteur, donnant lieu à l'étude et à la réalisation d'un dispositif technique pour l'étude d'un phénomène physique. Un rapport doit rendre compte de ce travail, celui-ci doit être exposé devant un jury.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle : <i>Session 1 :</i> <i>Soutenance + rapport</i>		<i>Session 2</i>	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

3XPM2STG	Stage	Volume horaire : 16 semaines	Responsable Zsolt PETER (MCF) (zpeter@parisnanterre.fr)
Descriptif de l'enseignement, principaux contenu :			
Le travail effectué en entreprise doit être résumé dans un rapport et exposé devant un jury composé d'industriels et d'enseignants.			
Espace coursenligne : OUI / NON			
Modalités de Contrôle :			
<i>Session 1 :</i> <i>Soutenance + rapport</i>		<i>Session 2</i>	
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI			

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

<http://stillincontact.com/>

Contact pour les stages : Jean-Gabriel BAUZIN (responsable formation) (jbauzin@parisnanterre.fr)

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : fcontinue-pst@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://pst-fc.parisnanterre.fr/>

MODALITES DE CONTRÔLE ET EXAMENS

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999

Le diplôme est délivré par un jury nommé par un arrêté de la présidence de l'université sur proposition du directeur de l'IUT. Ce jury est composé à égalité d'enseignants et de professionnels.

Le diplôme Licence professionnelle « Maîtrise de l'Énergie et Environnement » est un ensemble de 8 unités d'enseignement décomposées en 4 unités pour chaque semestre correspondant chacune à une compétence, plus 3 unités de mise en situation professionnelle: projet tuteuré et stage.

Ces unités peuvent être acquises en suivant les enseignements de la licence professionnelle METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT et du GENIE CLIMATIQUE PARCOURS **Maîtrise de l'Énergie et Environnement** (LP M2E) à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense - IUT de Ville d'Avray.

Les unités théoriques font l'objet d'un contrôle continu. Les unités de mise en situation professionnelle (projet tuteuré et stage) sont soutenues devant un jury.

Le diplôme est obtenu si la moyenne générale des notes est supérieure ou égale à 10 et si la moyenne simple des unités de mise en situation professionnelle est aussi égale ou supérieure à 10.

Lorsque la licence n'a pas été obtenue, les unités d'enseignements dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue, sont capitalisables.

MODE D'ÉVALUATION

La licence professionnelle est un diplôme délivré à l'issue d'une formation d'une année.

Le contrôle des connaissances est continu.

Les matières de la spécialité sont regroupées en unités d'enseignement (UE1, UE2, UE3, UE4) pour chaque semestre au sein desquels intervient une compensation entre les notes des différentes matières. Il y a aussi compensation entre les différentes UE.

La validation des résultats de l'étudiant est de la compétence du **jury**.

Il y a deux sessions d'examens pour les *UE1, UE2, UE3 du Semestre 5* et les unités U1 et U2 du Semestre 6

Les professionnelles: projet tuteuré et stage incluent chacune la production d'un mémoire et sa soutenance.

Le conseil d'évaluation des unités professionnelles est constitué par les maîtres d'apprentissage ou de stage et les tuteurs pédagogiques des étudiants; il est présidé par le responsable de la formation.

DEUXIÈME SESSION

Cette session concerne les étudiants qui n'ont pas obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des, *UE1, UE2, UE3, du semestre 5* et *U1 et U2 du semestre 6* après compensation.

Les matières qui peuvent être présentées en seconde session sont celles pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note inférieure à 10/20 dans une UE pour laquelle la note obtenue est inférieure à 10/20.

A l'issue de la 2^{ème} session, la note finale attribuée à chaque matière présentée est la note la plus élevée des 2 sessions.

RÉGLEMENTATION DES ABSENCES

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. La présence aux cours, TD et TP est obligatoire ; à partir de 3 absences non justifiées et enregistrées au secrétariat par les enseignants concernés, l'étudiant sera dès lors considéré comme défaillant. Il ne pourra donc pas se présenter aux épreuves de la matière concernée. Si toutefois il s'y présentait le résultat ne serait pas recevable. Une absence non justifiée à un contrôle entraîne la défaillance de l'étudiant.

En cas d'absence justifiée, l'enseignant prévoira une épreuve de remplacement sur l'ensemble du programme en fin d'année universitaire.

Le responsable de la formation, après avis des enseignants concernés, sera juge de la recevabilité ou non des justificatifs d'absences.

OBTENTION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

L'obtention est prononcée par le jury lorsque l'étudiant a obtenu une note de moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Le diplôme est obtenu si la moyenne générale des notes est supérieure ou égale à 10 et si la moyenne simple des unités professionnelles (projet tuteuré et stage) est aussi égale ou supérieure à 10.

MENTIONS

Les mentions sont les suivantes :

“Passable”, pour une note de moyenne générale à l'ensemble des UE supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 ;

“Assez bien”, pour une note de moyenne générale à l'ensemble des UE supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;

“Bien”, pour une note de moyenne générale à l'ensemble des UE supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;

“Très bien”, pour une note de moyenne générale à l'ensemble des UE supérieure ou égale à 16/20.

CONSTITUTION DU JURY

Le jury d'attribution de la Licence Professionnelle est constitué d'enseignants de la formation, de membres de l'Université et de représentants des entreprises, il est présidé par le directeur de l'IUT.

REGLEMENT INTERIEUR

Adopté en conseil d'IUT, le 20 novembre 2014

PRÉAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts en vigueur et de faciliter le fonctionnement de l'établissement. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les usagers de l'IUT : en formation initiale, apprentis, stagiaires de formation continue ou alternée.

L'IUT est régi par des statuts adoptés en conseil d'administration de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense en date du 17 décembre 2012 et par ce règlement intérieur.

ACCÈS ET HORAIRES D'OUVERTURE

VILLE D'AVRAY

**Le site de Ville d'Avray est ouvert de 7h30 à 19h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers.
Le stationnement dans la cour est strictement interdit
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

SAINT-CLOUD

**Le site de Saint-Cloud est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30,
et le samedi de 8h00 – 12h30.
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

NANTERRE – BAT E

**Le bâtiment E est ouvert de 8h00 à 19h00
Le parking n'est pas accessible aux usagers
sauf autorisation exceptionnelle de la direction.**

I FONCTIONNEMENT DE L'IUT

L'I.U.T de VILLE D'AVRAY/SAINT-CLOUD/NANTERRE constitue, au titre du décret N° 84-1004 du 12 novembre 1984 susvisé, un Institut de l'Université de PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE au sens des articles L. 713-1 et L. 713-9 du code de l'éducation précités.

Article 1 : L'IUT de VA/SC/N est organisé en 6 départements :

- Département Génie Électrique & Informatique Industrielle
- Département Génie Mécanique & Productique
- Département Génie Thermique & Énergie
- Département Information-Communication/Métiers du Livre
- Département Carrières Sociales
- Département Gestion des Entreprises & des Administrations

Article 2 : Administration

L'IUT de VA/SC/N est administré par un conseil d'IUT.

Le Conseil comprend 40 membres répartis comme suit :

- 15 représentants des enseignants, dont :
- 3 enseignants chercheurs de rang A ;
- 4 autres enseignants chercheurs ;
- 7 autres enseignants ;
- 1 chargé d'enseignement
- 9 représentants des usagers ;
- 4 représentants des personnels BIATSS ;
- 12 personnalités extérieures siégeant à titre personnel choisies en raison de leur compétence et, notamment, de leur rôle dans les activités correspondant aux spécialités enseignées à l'IUT.

Article 3 : Élections des représentants des usagers

Les modalités sont organisées conformément au Décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié par le Décret n° 2007-635 du 27 avril 2007 :

L'élection des usagers se fait par collège unique. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Sont électeurs et éligibles, tous les usagers inscrits et assidus dans les formations dispensées par l'IUT.

II RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'IUT, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie.
- les consignes particulières de sécurité, et notamment celles relatives à la détention ou manipulation de produits dangereux et le port des équipements de sécurité.

Article 5: Stupéfiants/Alcool/tabac

Article 5.1 : L'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont formellement interdites.

Article 5.2 : En application du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, l'usage de la cigarette y compris cigarette électronique est interdit en dehors des zones dédiées.

Article 5.3 : En application de l'article L 232-2 du code du travail, il est interdit à toute personne d'introduire ou de distribuer à l'IUT toutes boissons alcoolisées.

Article 6 Traitements des déchets

Tous les déchets et détritrus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Article 7 : Accidents et responsabilités

En cas d'accident, en premier lieu les secours (S.A.M.U., pompiers) seront appelés et dans tous les cas le P.C. Sécurité répercutera dans les différents services les éléments concernant cet accident. Tout accident doit être immédiatement signalé au responsable du CHSCT qui se chargera des démarches administratives auprès des services concernés.

En règle générale, sont considérés comme accident de travail, les accidents survenus à l'occasion de cours, de travaux pratiques, de travaux dirigés présentant un caractère dangereux, de travaux en laboratoire et de stages faisant l'objet d'une convention (Code de sécurité sociale L 412-8.2). Tout accident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les 48 heures, déclaration écrite établie en trois exemplaires.

Article 8 : Exercice d'évacuation

La réglementation exige que soient organisés 2 exercices d'évacuation par année. Ces exercices doivent être planifiés en début d'année universitaire par l'équipe Hygiène & Sécurité. Chacun est tenu d'y participer. Le responsable de l'équipe Hygiène & Sécurité désigne des guides d'évacuation et serre file pour assurer le bon déroulement de l'évacuation.

La liste des points de rassemblement est détaillée dans les consignes relatives à l'évacuation des locaux.

Article 9: Médecine préventive

Article 9.1 : Il est obligatoire de se rendre aux convocations de la médecine préventive.

Article 9.2 : Les usagers nécessitant un aménagement spécifique doivent se signaler dès leur inscription auprès du secrétariat et de l'équipe pédagogique.

Article 10: Sûreté/Intrusion

Toute activité ou phénomène pouvant mettre en cause la sécurité des biens et des personnes doit être systématiquement signalée à la direction.

III DROITS DES USAGERS

Article 11 : Droit de publication

Article 11.1 : L'IUT met à disposition des usagers des panneaux d'affichage. L'affichage en dehors de ces panneaux est strictement interdit.

Article 11.2 : Affichages et distributions de publications doivent :

- Ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public de l'enseignement supérieur ;
- Ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IUT ;
- Respecter l'environnement.

Article 11.3 : En cas de diffusion de publications contraires au règlement, la responsabilité des auteurs est pleinement engagée devant les tribunaux compétents. La distribution de documents non pédagogiques ne peut se faire qu'en dehors des activités pédagogiques.

Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'IUT.

Article 12 : Droit d'association

Le Conseil de l'IUT peut autoriser, à l'initiative et sous la responsabilité d'usagers, la création et le fonctionnement dans l'établissement d'associations conformes à la loi de 1901.

La domiciliation d'une association est soumise à autorisation préalable.

IV OBLIGATIONS DES USAGERS

Article 13 : Comportement général

La tolérance et le respect des autres fondent les rapports entre les personnels et usagers de l'IUT. Ce respect s'exprime par une attitude courtoise qui exclut toute forme de brimade, humiliation, violence verbale, physique ou morale.

L'IUT est un établissement public et laïc. Les usagers, stagiaires, apprentis s'engagent à respecter la liberté de conscience de chacun. Personne ne doit y être l'objet de pression, de prosélytisme ou de propagande.

Nul ne doit être victime d'une quelconque discrimination, qu'elle soit fondée sur l'opinion politique, philosophique, religieuse, sur les origines ethniques ou le sexe.

Chacun s'attachera donc à respecter la dignité et la liberté de conscience, la santé et la sécurité des personnes.

Article 13.1 : Le comportement des usagers (notamment acte, attitude, propos,...) ne doit pas être de nature :

- à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'IUT ;
- à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement (cours, examens...), des activités administratives, sportives et culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'IUT ;
- à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur ;
- à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

Et d'une manière générale, le comportement des usagers doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Article 13.2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal.

Le fait de harcèlement et le bizutage peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Article 14 : Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité et être adaptées aux activités suivies, et notamment aux activités de travaux pratiques.

Article 15 : Charte informatique

Les usagers s'engagent à respecter la loi relative à la fraude informatique, notamment en matière de sécurité (piratage ou indiscretions) et en matière de diffusion d'information (par exemple sur le WEB). Conscients que leur spécialité peut leur permettre l'accès à des informations dites sensibles, ils s'engagent à ne pas utiliser leur savoir ou les équipements à cette fin. Les usagers doivent prendre connaissance de la Charte Informatique.

V DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

- Article 16 :** Les usagers s'engagent à respecter les locaux et le matériel qui est mis à leur disposition. En cas de détérioration, une procédure pourra être engagée à l'encontre de l'utilisateur. Les dégradations volontaires ou dues à la négligence engagent la responsabilité de leurs auteurs. La réparation restera à leur charge.
- Article 17 :** Il est formellement interdit de neutraliser ou de détériorer tout dispositif concernant la sécurité. Tout manquement à cette règle pourra se traduire par une sanction décidée par le Conseil de Discipline.
- Article 18 :** Il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons dans les salles d'enseignement, ainsi que dans la bibliothèque.
- Article 19 :** Le travail en laboratoire et en atelier requiert certaines obligations. Cette activité ne peut se réaliser que selon des directives et sur autorisation d'un enseignant responsable. Une tenue appropriée, indiquée pour chaque laboratoire ou atelier par un règlement spécifique, est exigée. Le respect des consignes indiquées à l'entrée du local et sur les postes de travail est impératif.
Les modalités spécifiques à chaque formation seront transmises par l'équipe pédagogique.

VI DOSSIERS DE CANDIDATURE DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS

- Article 20:** Tout dossier de candidature dans un autre établissement nécessitant l'ajout par le département de pièces administratives (relevé de notes, avis ...) devra être parvenu complet au secrétariat du département au minimum deux semaines ouvrées avant la date limite de dépôt fixée par l'établissement destinataire du dossier.
- Article 21** En cas de non respect de l'Article précédent, le département ne pourra être tenu pour responsable d'une arrivée hors délai du dossier auprès de l'établissement destinataire et des conséquences associées dans le traitement de ce dossier.

VII DISPOSITIONS FINALES

- Article 22 : Respect du règlement intérieur**
Tout manquement aux dispositions du présent règlement intérieur est susceptible de faire l'objet d'une procédure disciplinaire.
- Article 23 : Adoption et modification**
Le règlement intérieur est adopté par le C.H.S.C.T et le Conseil d'IUT à la majorité absolue des membres en exercice. Il peut être modifié, dans les mêmes conditions, à l'initiative du directeur de l'IUT ou sur la demande d'un tiers des membres en exercice.
Le règlement intérieur est publié sur le site internet de l'IUT et communiqué aux usagers en début d'année.

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.

1- USAGE DES SITES INTERNET DU DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE

- SITE DU DEPARTEMENT GTE/LPMEE Le site du département est une plateforme qui recueille toutes vos **informations personnelles (fiche que vous avez remplie en début d'année) à mettre à jour en cours d'année si nécessaire (changement adresse ou téléphone)** et vous donne accès :

Sur la page d'accueil de ce site, vous trouverez **toutes les informations** au quotidien :

- À votre **emploi du temps** ;
- A votre fiche étudiant à mettre jour dès que vous avez une modification de votre adresse ou numéro de tél...
- Aux documents de cours
- Aux NEWS, des informations générales !

Sur la page d'accueil de ce site, vous trouverez **toutes les informations** au quotidien.

<http://gte.cva.u-paris10.fr>

Login : NOM Prenom (respectez les majuscules et les espaces)

Mot de passe : LPMEE2020

Vous pourrez ensuite saisir votre propre mot de passe.

NB : NE JAMAIS METTRE D'ACCENT

- SITE POUR VISUALISER UNIQUEMENT L'EMPLOI DU TEMPS

L'IUT propose un deuxième outil pour accéder à distance à **votre emploi du temps** :

<https://www.cva.u-paris10.fr/edt/>

login étudiant : LPMEE

Vous devez être en possession d'une adresse électronique@parisnanterre.fr. Vous reporter à la page 5 de ce livret pédagogique.